

COMMUNE DE LUZY

L'an deux mil dix-sept, le samedi 7 janvier à 10 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LUZY se sont réunis salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Jocelyne GUERIN, Maire.

Etaient présents :

GUERIN Jocelyne – CHARMONT Jacques - DUBUC Françoise — ANDRIOT Michèle - GONIN Gilles – PAPONNEAU Joëlle – DESCOURS Thierry – MARTIN Louis - - BAUDRAND Georges – ESCALHAO Georges - GUICHARD Brigitte – GENDRE François – GUYOLLOT Marc - LEMAITRE Ginette.

Secrétaire de séance : Jacques CHARMONT

Jean-Claude DESRAYAUD a donné procuration à Jocelyne GUERIN
Anne-Marie DUBRESSON a donné procuration à Marc GUYOLLOT
Muriel BONNEAU a donné procuration à Brigitte GUICHARD
Sylvie DELAVELLE a donné procuration à Françoise DUBUC
Manuelle KOERPER BERGER a donné procuration à Michèle ANDRIOT

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19
Convocations adressées le 2 janvier 2017
Compte-rendu affiché le 10 janvier 2017
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

OBJET : COMPTE-RENDU

Désignation des délégués communautaires :

Suite à la fusion des communautés de communes du Bazois, d'Entre Loire et Morvan, du Sud Morvan et des Portes Sud du Morvan, une nouvelle composition du conseil communautaire est obligatoire et obéit aux règles posées par l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans ce cadre, la commune de LUZY est désormais représentée par 7 délégués au lieu de 8. Les nouveaux délégués doivent être désignés parmi les délégués communautaires sortants.

Madame le Maire fait part du souhait de Madame Joëlle PAPONNEAU de ne pas se présenter. Elle propose donc que la liste soit composée ainsi :

- GUERIN Jocelyne
- CHARMONT Jacques
- DUBUC Françoise
- DESRAYAUD Jean-Claude
- ANDRIOT Michèle
- GONIN Gilles
- DESCOURS Thierry

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la liste présentée et désigne

- GUERIN Jocelyne
- CHARMONT Jacques
- DUBUC Françoise
- DESRAYAUD Jean-Claude
- ANDRIOT Michèle
- GONIN Gilles
- DESCOURS Thierry

délégués communautaires de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Bazois, d'Entre Loire et Morvan, du Sud Morvan et des Portes Sud du Morvan.



Jocelyne GUÉRIN

*Vice-Présidente du Conseil Départemental
Maire de LUZY*